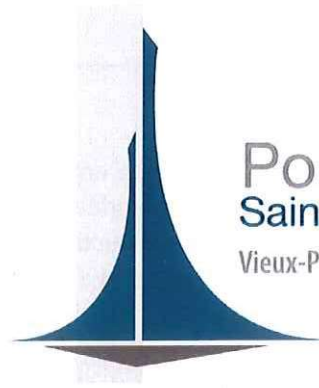


AR PREFECTURE

083-488802489-20181217-01-DE  
Regu le 19/12/2018



Ports de  
Saint-Raphaël

Vieux-Port Santa Lucia Boulouris Agay

# TARIFICATION

## 2019

# MOUILLAGES ORGANISES AGAY

En euros – TVA incluse

**Applicable au 1<sup>er</sup> JANVIER 2019**

Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

**Régie des Ports Raphaëlois  
Hôtel de Ville  
Place Sadi Carnot  
83 700 SAINT RAPHAEL CEDEX**

## ***I Redevances d'amarrage***

---

Cette redevance pour les navires de plaisance est exprimée en TTC (TVA à 20% incluse). Elle doit être payée d'avance pour la période d'occupation demandée et autorisée. Elle est due intégralement et sans fractionnement, et elle ne fait l'objet d'aucune restitution, déduction ou remboursement, quelle que soit la durée de présence ou le motif d'absence du bateau sur le plan d'eau (Sauf cas de force majeure sur justificatifs et accord du Directeur de la Régie).

De même, elle ne saurait supporter aucune révision ou abattement pour toute gêne, diminution, restriction d'usage ou changement d'emplacement imputable ou occasionné directement ou indirectement du fait de travaux portuaires ou de contraintes d'exploitation.

Cette redevance est déterminée en fonction de la catégorie liée à la taille de l'unité et de la durée du séjour.

Cette redevance de stationnement et d'amarrage s'établit selon les éléments tarifaires du tableau ci-après annexés.

- Les règlements peuvent s'effectuer :
  - o par chèque bancaire ou postal (sauf émis hors France)
  - o par carte bancaire
  - o par virement bancaire (pour les virements bancaires provenant hors France, les clients sont tenus de stipuler « frais à la charge de l'émetteur »)
  - o par versement en espèces en euros plafonné à :
    - ✓ 300 euros – trois cents euros – pour toute recette publique (article 1680 du Code général des impôts – note DGFIP/2014/01/2732 du 13 janvier 2014)

## ***II Tarifs et conditions d'usage des outillages publics***

---

Néant.

## REDEVANCES D'AMARRAGES 2019 MOUILLAGES ORGANISES AGAY

		TARIF PASSAGE		TARIF LOCATION					
Tarifs en euros, TVA à 20% incluse		PASSAGE jusqu'à 5 jours maximum		MOIS BASSE SAISON (mai/juin/septembre)			TARIF HAUTE SAISON (juillet/août)		
CAT	POSITION	LONGUEUR BATEAU	TARIF FLASHS 4H	Journée (min 2j)	Semaine (7 jours)	Mois	Journée (min 2j)	Semaine (7 jours)	Mois
DP	Digue et Ponton	0 à 4,99	8	8	42	168	11	63	252
A	Ancrages	0 à 4,99	8	8	43	172	11	65	258
B	Ancrages	5 à 5,99	8	9	56	224	14	84	336
C	Ancrages	6 à 7,99	8	11	67	269	17	101	403
D	Ancrages	8 à 9,99	10	14	82	326	20	122	488
E	Ancrages	10 à 11,99	10	18	104	414	25	155	620
F	Ancrages	12 à 13,99	12	20	121	484	30	182	726
G	Ancrages	14 à 16	12	23	139	554	35	208	830
Service plus (navette aller/retour pour le passage)			3						
Tarifs à la journée s'entendent de midi à midi									
Tarifs au mois s'entendent à partir de 29 jours									
Redevances payables d'avance									
Tolérance de 2% pour la catégorie DP									

AR PREFECTURE

083-488802489-20181217-01-DE  
Regu le 19/12/2018